Council of Europe
Conseil de l'Europe

Congress of Local and Regional Authorities of Europe
Chamber of Regions

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe
Chambre des régions

Strasbourg, le 18 mai 1994
s:\delai.slp\session\CPR1_1.II

CPR (1) 1
Partie II

PREMIERE SESSION

(Strasbourg, 31 mai - 3 juin 1994)

RAPPORT

SUR LES RESULTATS DE LA CONFERENCE SUR "LA REGIONALISATION EN EUROPE: BILAN ET PERSPECTIVES"

(Genève, Suisse, 3-5 juin 1992)

(Rapporteur: M. Claude HAEGI, Suisse)

EXPOSE DES MOTIFS

Les régions d'Europe sont présentes aujourd'hui sur la scène politique tant au niveau national qu'européen; elles demandent à être reconnues comme un facteur à part égale dans la construction de l'Union européenne. Les régions veulent participer activement, et sous leur propre responsabilité, à la construction de l'Europe future, et réclament dans cette perspective une place appropriée dans les structures institutionnelles et les processus décisionnels de l'Europe de demain.

A cette fin, elles se sont d'ailleurs organisées au plan européen, tant dans le cadre de structures associatives que dans celui des institutions créées par les Gouvernements.

Depuis des années, le but de leur action est d'obtenir un cadre adéquat de représentation dans les structures politiques et techniques de l'Europe démocratique, notamment au sein du Conseil de l'Europe et auprès de la Communauté européenne.

Depuis la tenue de la Conférence de Genève, d'importantes décisions ont été prises en ce qui concerne l'attachement des collectivités locales et régionales aux structures décisionnelles tant du Conseil de l'Europe que de l'Union européenne.

On peut se féliciter de ce que le premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe ait pris la décision de doter l'Organisation d'une nouvelle structure permettant la représentation authentique des autorités locales et des autorités régionales dans le cadre de deux Chambres qui leur sont réservées.

D'autre part, avec la ratification du Traité de Maastricht par les 12 Etats membres de la Communauté européenne, une nouvelle phase s'ouvre pour la participation des collectivités locales et régionales dans le cadre du Comité des Régions.

Cette évolution apporte un éclairage supplémentaire aux résultats de la Conférence de Genève: on peut les considérer aujourd'hui comme une contribution directe aux évolutions politiques et institutionnelles, étant donné qu'une partie des recommandations ont déjà trouvé leur suite dans la réalité politique.

Il n'est plus nécessaire par conséquent de reprendre, dans le cadre du présent rapport, les différents arguments militant en faveur de la régionalisation et de la décentralisation, bien que la richesse et la haute qualité des rapports et des débats présentés à l'occasion de la Conférence gardent toute leur actualité, notamment pour les pays européens dans lesquels sont engagées des réflexions sur des réformes institutionnelles et décentralisatrices.

Ces textes, qui ont été publiés dans le cadre du rapport final, demeurent un outil important pour les travaux futurs de la CPLRE dans ce domaine. Les Actes de cette Conférence peuvent également être recommandés en tant que document de référence pour les pays de l'Europe centrale et orientale à la recherche d'informations précises sur les problèmes particuliers des Etats de l'Europe de l'Ouest disposant de structures fédérales, régionalisées ou unitaires.

Une conclusion cependant semble intéressante à retenir, à savoir que les tendances vers la régionalisation dans l'ensemble des Etats européens sont actuellement assez limitées et, à l'exception de la Belgique, aucun Etat n'a considérablement évolué ces derniers temps en la matière.

L'Europe est composée d'une véritable mosaïque de régions, disposant d'une diversité structurelle importante, tant en ce qui concerne les territoires que les compétences. Les régions d'Europe sont le miroir de la diversité socio-économique et culturelle de nos sociétés, et l'Europe ne pourra exister que dans le respect de cette diversité.

La région offre le cadre adéquat pouvant répondre à un besoin de défense d'une identité propre face à un monde en voie d'homogénéisation et de globalisation. L'émergence des régions ne doit cependant pas être considérée comme une volonté de remettre en question les Etats nationaux, il faut au contraire y associer la complémentarité et la subsidiarité.

La participation des régions à la construction de l'Europe permet d'obtenir une plus grande efficacité et transparence. Elle vise à contrebalancer les tendances vers une centralisation et une uniformisation qui sont inhérentes à l'intégration européenne. Un des engagements des régions est d'effacer les obstacles que représentent les frontières nationales - par le biais de la coopération transfrontalière et interrégionale.

C'est cette constellation générale qui a fourni à la CPLRE le cadre approprié pour organiser, à l'invitation et en collaboration avec la République et Canton de Genève du 3 au 5 juin 1993 à Genève, la Conférence sur "La régionalisation en Europe: bilan et perspectives".

Cette Conférence n'est pas un événement isolé, mais fait partie d'une politique générale et d'un engagement permanent de la CPLRE tendant à faire entendre la voix des représentants des collectivités locales et régionales aux plans national et européen.

Après la Conférence de Galway (1975), consacrée notamment aux régions périphériques et celle de Bordeaux (1978), portant sur l'importance de stimuler un processus de régionalisation en Europe, les représentants des niveaux régionaux et locaux se sont réunis à nouveau à Genève pour discuter ensemble les grands problèmes d'actualité dans ce domaine.

Il est rappelé que, dans le passé, la CPLRE s'est exprimée sur ces sujets dans le cadre de la Résolution 67 (1970), relative aux problèmes de la régionalisation en Europe, ainsi que la Résolution 117 (1980), relative aux institutions régionales en Europe.

Dans sa finalité, l'objectif général de la Conférence était d'offrir une plate-forme aux autorités locales et régionales leur permettant de confronter les expériences des différents pays avec l'application de la conception de la régionalisation et de définir en commun des actions futures, la région étant considérée comme un élément irremplaçable de coopération, de paix, de liberté, de solidarité et de prospérité en Europe.

Environ 150 personnes ont pris part aux travaux de cette Conférence, venant de 17 pays membres et 6 Etats non membres du Conseil de l'Europe, parmi lesquels une forte délégation de la Russie.

Les travaux de la Conférence ont porté sur les quatre thèmes suivants:

Thème I - Le rôle politique et institutionnel des régions dans les Etats fédéraux ou régionalisés: bilan et perspectives

Thème 2 - La régionalisation et la décentralisation dans des pays européens disposant d'autres structures

Thème 3 - Les effets de la régionalisation sur l'autonomie locale et le principe de la subsidiarité

Thème 4 - Les régions d'Europe: des espaces de paix et de prospérité.

Une Table ronde à laquelle ont pris part le Secrétaire Général et le Directeur Général de la Politique régionale de la Communauté Européenne, s'est tenue le 4 juin, sur le thème spécifique de la participation des régions au processus d'union européenne.

Cette Table ronde, présidée par le Président de l'Exécutif flamand, a été particulièrement intéressante et a peut-être permis de faire progresser quelque peu le débat épineux sur la participation des régions au sein du Conseil de l'Europe, ainsi que sur les modes de représentation de celles-ci au sein de la Communauté Européenne.

Une séance spécifique a été consacrée, le 5 juin, aux problèmes et aux développements récents de la régionalisation en Russie. Celle-ci a démontré que la nouvelle Russie est à la recherche de structures opérationnelles pour l'organisation de ses institutions étatiques futures. Il est apparu, lors des débats, que les réflexions concernant la révision des institutions étatiques tenaient compte des conceptions liées à la régionalisation et à la délégation du pouvoir décisionnel. Cependant, l'évolution ayant eu lieu depuis lors fait ressortir que les tendances les plus actuelles semblent s'orienter plutôt vers le concept d'un Etat de structures centralisées.

Les discussions ont également fait ressortir que les problèmes d'administration de ce pays sont immenses en raison notamment de la dimension du territoire national, de la complexité des structures historiques et des acteurs économiques, politiques, culturels et sociaux.

Quatre rapporteurs et experts avaient préalablement élaboré des études de fond qui ont nourri les réflexions et qui ont résumé la situation actuelle en Europe. La participation active d'une délégation de l'Assemblée parlementaire a considérablement enrichi les débats.

En conclusion, on peut constater que la Conférence de Genève a marqué un tournant: elle est à la fois le point final d'une période et le point de départ de nouvelles structures de travail qui sont offertes, à partir de 1994, aux autorités locales et régionales auprès des institutions européennes. Bien que les idées directrices du fédéralisme et du régionalisme gardent toujours leur dynamique et leur actualité, il appartient maintenant aux représentants des autorités locales et régionales d'exploiter les nouvelles structures de travail mises en place au plan européen et de développer davantage la compréhension et d'assumer les fonctions de trait d'union entre les aspirations de la population des régions d'Europe et les impératifs des institutions européennes.